

HAVRE FAMILIAL
RAPPORT FINANCIER
30 AVRIL 2024

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
HAVRE FAMILIAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme **HAVRE FAMILIAL** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 avril 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas de nombreux organismes, l'organisme tire des produits d'opérations pour lesquels il n'est pas possible de s'assurer de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits provenant des opérations, au résultat net et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos le 30 avril 2024 et 2023 et à l'actif net au 30 avril 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 30 avril 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Boucher Champagne Thiffault Inc.

Par Guillaume Hinse, CPA auditeur

Joliette

Le 25 juillet 2024

HAVRE FAMILIAL
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 AVRIL 2024

| | 2024 | 2023 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| PRODUITS (annexe A) | <u>1 762 489</u> \$ | <u>1 593 313</u> \$ |
| CHARGES | | |
| Salaires | 627 356 | 531 510 |
| Charges sociales | 83 634 | 66 616 |
| Achats | 18 279 | 14 885 |
| Frais pour salle à manger | 302 793 | 315 113 |
| Entretien et réparations | 162 465 | 147 999 |
| Fournitures pour chalet | 6 111 | 3 800 |
| Matériel didactique | 16 780 | 11 929 |
| Fournitures de bureau | 26 518 | 18 543 |
| Électricité | 104 358 | 103 116 |
| Télécommunications | 12 454 | 13 616 |
| Assurances | 59 490 | 54 454 |
| Taxes et permis | 21 018 | 16 655 |
| Publicité et représentation | 17 116 | 22 144 |
| Frais de véhicules | 31 485 | 22 019 |
| Frais de déplacement | 1 375 | 2 840 |
| Service de pastorale | 8 770 | 170 |
| Formation | 3 213 | 2 379 |
| Fournitures de nettoyage | 12 512 | 9 153 |
| Honoraires professionnels | 16 148 | 13 952 |
| Frais bancaires et indemnités | 37 218 | 35 405 |
| Intérêts sur passifs financiers à long terme | 41 557 | 43 745 |
| Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles | 121 423 | 93 809 |
| Dotation à l'amortissement des actifs incorporels | <u>731</u> | <u>729</u> |
| | <u>1 732 804</u> | <u>1 544 581</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION | <u>29 685</u> | <u>48 732</u> |
| AUTRES ÉLÉMENTS | | |
| Gain sur disposition d'immobilisations corporelles | - | 2 650 |
| Perte sur radiation d'immobilisations corporelles | <u>(5 110)</u> | <u>-</u> |
| | <u>(5 110)</u> | <u>2 650</u> |
| EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES | <u><u>24 575</u></u> \$ | <u><u>51 382</u></u> \$ |